

normes nationales est donc intéressante et il faudrait y donner suite à mon avis.

Toutefois, j'aimerais le mettre en garde sur ce plan, car nous avons déjà eu le même problème. L'éducation est de compétence provinciale et les provinces se rejettent lorsqu'on leur fait ce genre de proposition. Elles ne veulent pas voir le gouvernement fédéral s'immiscer dans leur sphère de compétence. Par conséquent, nous avons déjà reçu des objections de la part des provinces à ce sujet.

Je ne me prononce pas sur la légitimité de ces objections. À mon avis, il existe au Canada toute une panoplie de domaines où l'établissement de normes nationales serait favorable à l'économie. Cela favoriserait aussi les apprentis car, dans certains secteurs, les apprentis ontariens ne peuvent pas travailler en Alberta ou dans d'autres provinces. Une norme nationale serait donc excellente. Je suppose que des examens à l'échelle nationale pourraient aussi être une mesure valable. Je le répète toutefois, il faudrait oeuvrer en coopération avec nos partenaires de la Confédération, les provinces, car cette responsabilité leur appartient. Je suis donc d'accord avec mon collègue; nous devrions examiner ce secteur en collaboration avec les provinces.

Le député a parlé d'alphabétisation. Le gouvernement libéral a aboli toute formation visant à promouvoir l'alphabétisation il y a déjà plusieurs années car il considérait que l'éducation relevait des provinces, ce qui est vrai. Mais l'analphabétisme est un problème national; encore une fois, je suis du même avis que mon collègue de Willowdale sur ce point. L'analphabétisme est nuisible dans les milieux de travail et il nuit à l'économie nationale. Le gouvernement fédéral a donc un rôle à jouer dans ce domaine et il le fait.

Le député déclare que nous ne consacrons pas suffisamment d'argent à l'alphabétisation de nos citoyens. J'abonde de tout coeur dans ce sens; nous n'attribuons pas assez de fonds à l'alphabétisation, mais c'est le cas de bien des secteurs. D'autre part, l'argent provient d'une seule personne, le contribuable canadien. Un seul contribuable verse ses impôts à tous les niveaux de gouvernement, dans certains cas cinq niveaux, mais le plus souvent trois ou quatre.

Les contribuables canadiens nous disent qu'ils ne veulent plus de hausses d'impôt, qu'ils en paient déjà assez. L'opposition tient le même discours. Nous les écoutons. Le dernier budget ne renferme aucune augmentation d'impôts et ne crée aucune nouvelle taxe. Les contribuables demandent aussi au gouvernement de réduire ses dépenses.

Les crédits

Les dépenses actuelles du gouvernement fédéral se résument essentiellement à des transferts de fonds aux autres niveaux de gouvernement et aux particuliers. Aussi, compte tenu de la nature des dépenses que doit supporter le gouvernement et des réductions de dépenses qu'il doit effectuer, je crois que le ministre des Finances a démontré un grand sens des responsabilités à la fois dans l'énoncé économique de décembre et dans le budget de 1993. Ce budget est le prolongement de l'énoncé, qui apportait des réductions très difficiles mais nécessaires aux dépenses du gouvernement fédéral.

Il a réduit les budgets de fonctionnement des ministères et les dépenses dans le domaine de la défense. Le taux de croissance de l'aide internationale est maintenu à 1,5 p. 100 par année. La plupart des subventions et contributions versées à la myriade d'organismes seront réduites. Le financement du développement régional doit être réduit. Certaines ententes de développement économique et régional ne seront pas renouvelées. Les subventions de fonctionnement versées à la Société Radio-Canada et à VIA Rail seront réduites, et ainsi de suite.

• (1100)

M. Milliken: Tout cela l'an prochain.

M. McDermid: Non, non, cette année, l'an prochain et les années subséquentes. L'énoncé économique de décembre comportait des réductions applicables à l'année financière actuelle. Le député à une bonne mémoire mais elle est courte. Le député de Kingston se présente à la Chambre tous les matins et il tempête constamment, mais il ne tient pas compte des faits. Je lui demande donc de se tenir tranquille pendant que je lui expose les faits.

Les deux principaux domaines de dépenses du gouvernement fédéral sont exemptés. Nous avons jugé qu'ils devaient être exemptés de toutes ces compressions.

Une voix: Exemptés.

M. McDermid: Exemptés. Voulez-vous que je vous épelle le mot? Je vais parler un peu plus lentement; ainsi, vous allez peut-être comprendre.

M. Milliken: De toute façon, vous ne dites rien, alors autant parler lentement.

M. McDermid: Les gouvernements provinciaux éprouvent des difficultés budgétaires, comme en témoignent les réductions de dépenses prévues dans leurs budgets. Comme les provinces sont aux prises avec des déficits croissants, le gouvernement fédéral n'a pas réduit les paiements de transfert aux provinces dans le dernier budget. Dans le deuxième groupe, nous avons exempté les pensions de vieillesse, les pensions versées aux anciens combattants ainsi que les initiatives liées à la formation professionnelle, que nous jugeons très importantes et à l'égard desquelles nous consacrons actuellement